



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.18
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant
des mesures d'urgence

2. Problèmes particuliers

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné le titre et les alinéas a) à e) du paragraphe 40 de la section C.2 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ___e séance le ___ juin 1997.
2. À la même séance, le Comité a approuvé l'amendement ci-après et a recommandé à l'Assemblée d'adopter le texte des alinéas ainsi modifiés.

L'alinéa e) du paragraphe 40 a été modifié comme suit :

"De poursuivre dans les instances appropriées, y compris l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les études sur l'utilisation d'instruments économiques pour atténuer l'impact négatif de l'aviation sur l'environnement dans le contexte du développement durable;"
